

## DISPOSITIF D'AIDE SACD POUR LES AUTEURS DE PODCASTS NATIFS ACCOMPAGNES D'UNE PLATEFORME (2021)

---

La SACD a l'ambition de favoriser l'émergence de nouveaux projets pour les auteurs, de promouvoir la création délinéarisée et d'accompagner la démarche de financement des œuvres podcasts natifs - contenus audio produits directement pour une écoute délinéarisée et disponibles sur le web – dont la création est en pleine croissance.

Le soutien à l'écriture de séries podcasts natifs s'inscrit dans cette démarche, à l'heure où la consommation d'œuvres radiophoniques n'est plus limitée à la seule diffusion hertzienne et se développe rapidement sur les appareils fixes (ordinateurs) et mobiles (tablettes, smartphones). Ces créations constituent un vivier de talents et un moteur pour l'innovation (formes, formats, technologies, écritures...).

C'est pourquoi la SACD a mis en place le dispositif podcasts natifs, destiné à aider les auteurs qui sont accompagnés d'une plateforme, dans la création de leur œuvre sous forme de séries destinées à être diffusées sur ces plateformes.

Ce dispositif accorde une aide à l'écriture de séries d'un montant de 5 000 € aux auteurs des projets proposés par des plateformes de diffusion. Les plateformes diffusant des podcasts natifs peuvent transmettre à la SACD jusqu'à trois projets par an. Les critères sont définis ci-après.

### Critères d'éligibilité des plateformes

---

Les plateformes éligibles peuvent présenter à la SACD jusqu'à trois projets par an (sous réserve du respect des critères de recevabilité des œuvres), ces projets étant destinés à être diffusés par la plateforme. Les auteurs des projets recevront de la SACD une aide à l'écriture de 5 000 euros bruts.

Sont éligibles les plateformes répondant à l'ensemble des critères suivants :

- diffuser exclusivement des podcasts et contenus audio hors réseau FM,
- diffuser des podcasts natifs,
- avoir signé un contrat général avec la SACD.

La plateforme mettra tout en œuvre pour diffuser les podcasts natifs aidés.

La plateforme s'assure du respect la législation relative aux droits d'auteur et des usages de la profession.

### Critères de recevabilité des œuvres

---

Les projets de séries présentés par les plateformes doivent répondre aux critères suivants :

- être inédit, feuilletonnant et d'expression originale française (les adaptations ne sont pas recevables) ,

- comprendre au moins trois épisodes d'une durée de 10 minutes minimum chacun,

Le projet peut être écrit par un ou plusieurs co-auteurs.

Une même plateforme ne peut pas soumettre plus de deux projets du même auteur.

Par mesure de déontologie, l'œuvre d'un auteur membre du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance de la SACD ne peut pas être présentée au Dispositif SACD.

## Procédure

---

Les plateformes transmettent à la SACD, à l'adresse suivante : [christine.coutaya@sacd.fr](mailto:christine.coutaya@sacd.fr) et [marlyse.lagneau@sacd.fr](mailto:marlyse.lagneau@sacd.fr) les projets de série.

Le dossier, transmis obligatoirement en format PDF, comprend :

- la présentation de la série :
  - une note d'intention (2 pages maximum),
  - le synopsis complet de la série (2 pages maximum),
  - la totalité du scénario dialogué de l'épisode pilote,
  - le nombre d'épisodes prévus et leur durée,
- un CV détaillé de chaque auteur qui participe au projet,
- la répartition de l'aide allouée entre les co-auteurs sur l'ensemble de la série (sous forme de %).

## Conditions et modalités du versement de l'aide à l'écriture

---

L'aide à l'écriture, d'un montant de 5 000 euros par projet sélectionné, sera versée par la SACD directement aux auteurs au prorata de leur participation donnée dans le dossier de candidature en cas de co-auteurs.

Il sera déduit de cette aide, le cas échéant, toute taxe ou prélèvement de toute nature, telles notamment les cotisations sociales.

Les auteurs des projets sélectionnés s'engagent à écrire leur projet de série et à transmettre à la SACD la version définitive du scénario dans un délai d'un an à compter de la notification du soutien.

Les droits d'auteur relatifs aux exploitations concernées doivent faire l'objet d'une perception effective dans les conditions en vigueur. La SACD s'assure du respect de ces conditions.

## Mention obligatoire

---

La plateforme et les auteurs s'engagent à faire figurer la mention suivante : « Avec le soutien du Dispositif SACD Podcasts Natifs », accompagnée des logos SACD et « La culture avec la copie privée » sur tous les supports de diffusion et de communication relatifs à la série soutenue.